

# Chartrain



vie municipale

en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse



Journal d'informations municipales - Juillet-Août 2018



## sommaire

### vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 25 juin
- (P2) Signature
- (P3) Soli'transports

### en ville

- (P5) Zéro pesticide
- (P5) Le rucher municipal
- (P5) C'est l'été... Compostez
- (P6) Festival "J'agis pour ma planète"
- (P7) Zoom sur l'APA
- (P6-7-8-9) Retour photos

### côté asso

- (P8) Des espaces de dialogue
- (P9) Pétanque au féminin

### culture

- (P10) Bibliothèque de rue
- (P10) Rencontrez-nous !
- (P11) Les spectacles 2018-2019

### enfance-jeunesse

- (P12) A bord moussaillons
- (P12) Fin d'année artistique
- (P12) Travaux dans les écoles

### À lire aussi...

- (P3) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



## partageons le jardin de la Ferme des Peupliers

Partager un jardin est une source bien utile de rencontre, de convivialité, d'échange et pourquoi pas de contemplation... Le Centre Départemental d'Action Sociale en partenariat avec la commune de Chartres de Bretagne vous invite à semer, cultiver et discuter au jardin partagé de la Ferme des Peupliers. Cet espace aménagé, équipé d'un cabanon, a été mis à disposition par la ville. Un jardin partagé est fait pour tous, pas besoin de savoir jardiner pour en faire partie, le jardinage s'apprend par l'échange avec des jardiniers plus expérimentés ! Venez essayer et vous verrez que... produire collectivement légumes, fleurs, fruits, aromatiques... leur donne une saveur particulière !

*Tous les mardis de 14h à 17h, derrière la Ferme des Peupliers, route de Pont-Péan, rejoignez d'autres amateurs dans cette oasis.*

*Vous serez aidés de bénévoles passionnés et conseillés techniquement par l'association "Vert Le Jardin".*

*+ d'informations au CDAS : F. de Soizic ou E. Traon au 02 99 77 49 84.*

# conseil municipal

## 25 juin 2018

### ■ Aménagement - Urbanisme

**. Presbytère :** le Conseil approuve la passation d'un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans avec l'Association Diocésaine de Rennes pour le presbytère situé rue de la Poterie.

**. Opération de construction de logements collectifs :** la société ACP IMMO prévoit la construction d'un collectif ( gabarit R+2 + attique) de 26 logements en accession libre au 3 avenue de la Chaussairie sur des parcelles privées constituant une surface de 2 213 m<sup>2</sup>. Il est prévu 19 places de stationnement en aérien et 26 places en sous-sol.

**. Propriété rue de la Poterie/avenue du Maine :** dans le cadre du Programme d'Action Foncière, Rennes Métropole a été sollicitée par la Commune pour acquérir à l'amiable la propriété située au 20 rue de la Poterie d'une superficie de 186 m<sup>2</sup>. Les Consorts Renault-Judeaux, propriétaires, ont donné leur accord pour céder leur terrain au prix de 37 000 €. Conformément aux modalités pratiques de la politique foncière de Rennes Métropole, il sera établi une convention de mise en réserve entre la Métropole et la Commune.

### ■ Administration Générale

**. Demande de dérogation au repos dominical :** le Conseil émet un avis favorable aux demandes de dérogation aux repos dominicaux présentées par

## signature



Mercredi 27 juin 2018 en salle du Conseil municipal, Christophe Mirmand, Préfet d'Ille-et-Vilaine et de la Région Bretagne et Philippe Bonnin, Maire de Chartres de Bretagne, conseiller départemental ont signé le Contrat Cahors. Ce dernier engage la commune à maîtriser ses dépenses publiques pour les trois prochaines années. Cette cérémonie de signature a eu lieu en présence d'Alain Guillouet, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

### Les principales décisions

### ■ Aménagement - Urbanisme

les sociétés présentes sur le site de production de l'usine PSA Rennes La Janais : Gefco France, PSA automobiles, Association Bretagne Ateliers, Wimetal, Tandem SK, Real Construct, VAG 2IA SAS.

**. Policier Municipal partagé :** il est envisagé le recrutement d'un policier municipal à temps partagé avec les communes de Vern sur Seiche (20 %) et Noyal-Châtillon sur Seiche (occasionnellement pour un maximum de 50h par an). Après l'avis favorable du Préfet sur ce projet de recrutement mutualisé, une convention tripartite est en cours d'élaboration afin d'organiser les modalités techniques, organisationnelles et administratives de cet emploi.

**. Contractualisation avec l'Etat pour la maîtrise des dépenses publiques :** signature du contrat "CAHORS" (voir page 4 et ci-dessous) : le contrat, nommé "Contrat Cahors", fixe pour une durée de trois ans un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, un objectif d'amélioration du besoin de financement et un objectif de maîtrise de la capacité de désendettement.

**. Monument aux Morts :** la commune porte actuellement un projet de rénovation de son Monument aux Morts. Les travaux, estimés à près de 25 000 €, pourraient être accompagnés financièrement par le Ministère des Armées via l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de

### ■ Culture

**. Convention et subvention exceptionnelle Festival "J'agis pour ma planète" :** afin d'organiser les modalités pratiques et financières, le Conseil accepte la signature d'une convention de partenariat entre l'association *J'agis pour ma planète*, organisatrice de l'évènement, et la Ville de Chartres de Bretagne.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

### Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu succinct du Conseil municipal en mairie aux heures d'ouverture, dans la ville sur les panneaux d'affichage et sur [www.ville-chartresdebretagne.fr](http://www.ville-chartresdebretagne.fr)

## état-civil

### Mariages

■ 26 mai  
Olivier Separe  
et Alexandra Guillot  
5, rue Louis Lumière

■ 16 juin  
Jean-Pascal Delherme  
et Patricia Meslet  
3, résidence du Trégor

**Rappel :** les naissances, mariages et décès survenus dans une commune ne peuvent donner lieu à une publication dans le bulletin municipal sans autorisation écrite des intéressés ou de leurs proches. "Les dispositions de l'article 9 du Code Civil, aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée, s'opposent notamment à la divulgation par des autorités publiques, telles les municipalités, à des tiers, quelle qu'en soit la qualité, de tout élément de la vie privée d'une personne sans le consentement de celle-ci."

Le document d'autorisation à remplir est transmis aux futurs époux avec le dossier administratif de mariage. Les Chartrains peuvent se procurer à l'accueil de la Mairie les documents nécessaires pour faire partie des naissances et des décès dans le Chartrain.

## agenda

■ Samedi 14 juillet à partir de 21h  
Bal et feu d'artifice  
Place de la liberté

■ Jeudi 30 août  
Eau l'lympiades à la piscine intercommunale de La Conterie  
A partir de 18h30 pour les 11 ans et +  
Gratuit sur inscription à l'igloo

■ Samedi 8 septembre,  
de 13h30 à 17h30  
Forum des associations  
suivi du Mérite associatif  
Halle de La Conterie

Juillet-Août 2018 - N°18.4

### Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne  
Tél. 02 99 77 13 00  
[commune@ville-chartresdebretagne.fr](mailto:commune@ville-chartresdebretagne.fr)

■ Directeur de la Publication : Philippe Bonnin  
■ Adjoint à la Communication : Alain Michard  
■ Rédaction : Gwenola Dryde-Cortaine  
■ Maquette : Fabienne Faugier - Illustrations p1 & 3 : Gwenaelle Servo - Dépot légal : à paraître - Reproduction totale ou partielle interdite.

Ville Fleurie 3 étoiles  
Imprimé sur papier recyclé  
[www.hautsdevilaine.com](http://www.hautsdevilaine.com)  
Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 3 septembre 2018

## soli'transports pour rompre l'isolement

Pour pallier la baisse de mobilité des personnes âgées, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Chartres de Bretagne, en partenariat avec le collectif Part'âges entr'aînés, met en place au dernier trimestre de l'année 2018, un système de transport basé sur la solidarité et le volontariat. Des chauffeurs bénévoles, préalablement inscrits auprès du CCAS, répondent, en fonction de leurs disponibilités, aux besoins ponctuels de déplacement des bénéficiaires du service.

Visite d'un proche, rendez-vous administratif ou médical sans prise en charge de la sécurité sociale, participation à une activité de loisirs, sépulture, courses, restaurant municipal... Les Chartrains âgés de plus de 70 ans, ayant une certaine autonomie de déplacement, pourront s'inscrire auprès du CCAS pour bénéficier d'un moyen de transport ponctuel grâce à des chauffeurs volontaires : "L'objectif est de lutter contre l'isolement, maintenir le lien social pour des habitants dans l'incapacité de se déplacer seuls. Il s'agit principalement de trajets réalisés sur le territoire communal. Au-delà des limites de la commune, le service concerne seulement les rendez-vous médicaux si les moyens financiers de l'usager ne permettent pas de couvrir les frais de déplacement", explique Dina Joalland, adjointe chargée des personnes âgées.

Ce service de transport solidaire sera proposé à partir du mois d'octobre 2018, en fonction du nombre de bénévoles conducteurs inscrits : "Les chauffeurs seront indemnisés pour les frais kilométriques entre 2 et 4 € l'heure selon la course. Les frais de stationnement s'il y a lieu seront à la charge du bénéficiaire" ajoute Isabelle Lautram, responsable du CCAS. Ainsi du lundi au vendredi, la mise en relation s'effectue sur inscription, 48h au minimum avant le déplacement, par l'intermédiaire du CCAS en fonction de la disponibilité des chauffeurs.



### Appel à conducteurs bénévoles

Pour démarrer le transport solidaire, les personnes intéressées peuvent contacter ou se présenter, dès à présent, au Centre Communal d'Action Sociale. Le chauffeur bénévole doit être titulaire du permis B et posséder un véhicule personnel assuré (contrôle technique à jour).

Réunion d'information des bénévoles conducteurs  
Jeudi 13 septembre à 14h30, salle Victor Basch (sous la Mairie).

## édito

Dispositif Cahors - Intervention du Maire, le 27 juin 2018 en présence du Préfet et du Directeur Régional des Finances Publiques (extraits).

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques,

L'engagement de la Commune dans le dispositif contractuel de limitation des dépenses réelles de fonctionnement répond à des objectifs antérieurs à la présente démarche de contractualisation. La concordance de notre approche financière avec celle de l'État justifie un tel engagement.

Dès les années 2000, nous avons mis en place une politique de réduction des dépenses. Pour l'essentiel, il s'agissait de restreindre nos consommations énergétiques. Nous avons couplé ces économies avec des investissements dédiés à la production d'énergie renouvelable. Au-delà de cette démarche anticipatrice pour la transition écologique, dès 2007 nous avions déjà dû nous adapter aux contraintes d'une révision à la baisse des ressources communales.

Dans le but de préserver notre capacité à investir, l'effort sur les dépenses de fonctionnement s'est très vite imposé. En effet, l'objectif reste de garder le cap d'un autofinancement à hauteur du

de la Taxe Professionnelle<sup>(1)</sup> avant son abrogation en 2010. Certaines valeurs d'immobilisations rattachées aux bâtiments industriels dans les usines automobiles de la commune ont alors été transférées vers la Taxe Professionnelle, plafonnée à la valeur ajoutée. Pour nous, ce fut une diminution de recettes annuelles de 286 000 €. Les conséquences de cette réforme, nous avaient contraints à rééchelonner les investissements programmés.

La récente diminution de la DGF<sup>(2)</sup> qui de 702 000 € en 2013 est passée à 27 800 € en 2017 a par contre justifié une révision douloreuse de nos politiques communales. Nous avons dû optimiser l'usage de nos ressources et stabiliser les dépenses de fonctionnement, alors que nous devions en même temps répondre à la récente demande législative de mettre en œuvre la réforme des régimes indemnitaire.

J'ai le souhait que nous puissions aborder ensemble la question du suivi de la réindustrialisation de la Janais, sachant que malgré la reprise d'activité de l'usine automobile proprement dite,

million d'euros. Sans ce levier, nous ne pourrons assurer les investissements indispensables au développement de la ville qui s'inscrit dans le programme de l'habitat métropolitain<sup>(3)</sup>; qu'il s'agisse des extensions / modernisations de nos écoles, des projets dédiés à la maîtrise des consommations énergétiques, et le développement du numérique. Depuis nombre d'années, la commune porte des politiques éducatives, associatives, culturelles et sportives qui concourent à la meilleure intégration des populations nouvelles et contribuent ainsi à plus de cohésion sociale. Nous n'avons aucune intention de remettre en cause ces choix.

L'action municipale concerne aussi l'économie et l'emploi. Au-delà de la crise industrielle de PSA en 2012, nous avons su créer les conditions d'accueil de nouvelles activités ; qu'il s'agisse du village de La Métaire ou du parc de La Conterie.

J'ai le souhait que nous puissions aborder ensemble la question du suivi de la réindustrialisation de la Janais, sachant que malgré la reprise d'activité de l'usine automobile proprement dite,

le prochain abandon d'ateliers, impactera de nouveau nos perspectives de ressources, via la réduction des bases du foncier bâti.

Aujourd'hui, la réindustrialisation marque le pas. À cet égard, la cessation des activités de la SNCF<sup>(4)</sup> à La Janais est un mauvais signe pour nous tous... Monsieur le Préfet, je formule la demande que vous repreniez l'initiative en la matière, tel que dans la période 2012-2014 lorsque nous tenions régulièrement les réunions du comité de suivi de la réindustrialisation.

Nous faisons de la réussite du présent contrat un gage de pérennité de notre équilibre budgétaire communal.

Philippe BONNIN, Maire, Conseiller départemental

1. Taxe Professionnelle ou "TP" : Impôt local sur les entreprises.

2. DGF : Dotation annuelle de l'État versée aux collectivités locales ; Dotation Globale de Fonctionnement.

3. Document contractuel entre la Métropole et chaque commune.

4. La mise en place d'une activité de rénovation des rames de "TGV" en 2013 en réovation des usines de La Janais.

## Contractualisation avec l'Etat

## Expression de la Majorité

### La maîtrise des dépenses communales

L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2020 précise que les communes et EPCI dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 millions d'euros, doivent conclure avec le représentant de l'État un contrat pour trois ans. Ce contrat dit "Cahors" fixe un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les conditions d'une amélioration du besoin de financement des investissements et un objectif d'optimisation de la capacité de désendettement. Bien que nos dépenses de fonctionnement (8 101 014 € en 2017) soient d'un montant très en dessous du seuil fixé par l'État, nous avons décidé de souscrire à ce dispositif de contractualisation.

Les objectifs du contrat "Cahors" correspondent aux engagements politiques que nous avons pris pour le mandat 2014 - 2020 : maîtriser les dépenses de fonctionnement, ne pas augmenter la dette et conserver un autofinancement annuel à hauteur d'un million d'euros afin de continuer à investir pour améliorer les équipements et les services de la commune.

Depuis trois ans, nous avons engagé une démarche de baisse des charges de fonctionnement dans le contexte d'une refonte de nos principales politiques : enfance-jeunesse, sport, culture, vie associative, action sociale et développement durable. Cette démarche s'impose à nous. Depuis 4 ans nos recettes stagnent (10,240 millions d'euros en

Bonnes vacances.

*La majorité municipale*

## L'armée recrute

L'Armée de l'air et la Marine recrutent jusqu'à 2019. Chacune dispose de plus de 3 000 postes dans une cinquantaine de métiers différents, allant de la sécurité à la restauration en passant par la communication, l'administration ou encore la protection. L'armée recrute des jeunes entre 16 et 30 ans, du niveau 3<sup>e</sup> à bac + 5.

+ d'infos sur [etremarin.fr](http://etremarin.fr) ;  
[devenir-aviateur.fr](http://devenir-aviateur.fr)

CIRFA de Rennes :

2, rue de la Mabilais - Rennes

Marine : [cirfa.rennes@marine.defense.fr](mailto:cirfa.rennes@marine.defense.fr).

[gouv.fr / 02 57 21 80 11](http://gouv.fr/02 57 21 80 11)

Armée de l'air : [cirfa.air.rennes@defense.gouv.fr](mailto:cirfa.air.rennes@defense.gouv.fr) / 02 57 21 80 16.

## Expression de l'Opposition

### De la propagande en guise d'information

Dans une commune où l'urbain a pris le pas sur l'humain, plus aucune critique n'est acceptée par le groupe dit "élus de la majorité". Même la publication d'un jugement déboutant Philippe Bonnin d'un procès en diffamation est censurée.

*Pascal Huche*

En signant ce contrat, la municipalité s'engage à poursuivre sa démarche de recherche d'économies avec l'objectif de limiter les dépenses de fonctionnement à 1,35 % par an pour 2018, 2019 et 2020. En respectant cet objectif, le Préfet aura la possibilité d'accorder une majoration du taux de subvention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ; par exemple pour les écoles et les travaux d'économies d'énergie. A contrario, les collectivités non signataires sont exclues du dispositif de bonification de la DSIL. Pour la commune, ces subventions seront une aide appréciable pour financer les travaux conséquents que nous avons à réaliser durant ces prochaines années à l'Ecole de l'Auditoire, dans le développement durable et le numérique.

Notre choix d'adhérer à cette démarche de maîtrise des dépenses correspond également au caractère très particulier de nos recettes. Elles sont dépendantes des dotations de compensations d'impôts (taxe professionnelle) et de la taxe sur le foncier bâti industriel dont le recul devient préoccupant.

Bonnes vacances.

*La majorité municipale*

## Droit de réponse de la Majorité

Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité municipale apporte les précisions suivantes :

Voici 2 ans et demi, le 25 novembre 2015, Monsieur Huche a été relaxé à l'issue d'un jugement en date du 3 novembre 2015 pour ses propos tenus à l'encontre du Maire ; néanmoins, lors de l'audience le Procureur de la République avait retenu le caractère diffamatoire des propos écrits et publiés par Monsieur Huche.

+ d'infos sur [etremarin.fr](http://etremarin.fr) ;  
[devenir-aviateur.fr](http://devenir-aviateur.fr)

CIRFA de Rennes :

2, rue de la Mabilais - Rennes

Marine : [cirfa.rennes@marine.defense.fr](mailto:cirfa.rennes@marine.defense.fr).

[gouv.fr / 02 57 21 80 11](http://gouv.fr/02 57 21 80 11)

Armée de l'air : [cirfa.air.rennes@defense.gouv.fr](mailto:cirfa.air.rennes@defense.gouv.fr) / 02 57 21 80 16.

## zéro pesticide

### pour la reconquête de notre environnement

Les produits phytosanitaires appelés "pesticides" sont des produits chimiques destinés à la protection des végétaux contre les parasites, champignons, mauvaises herbes et insectes. Après utilisation, ces produits ruissèlent et se retrouvent en quantité importante dans nos cours d'eau. Ces produits sont très dangereux pour la faune et la flore aquatiques et présentent des risques pour la santé humaine.

De nombreuses réglementations sont mises en place à l'échelle nationale : au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les premiers textes de la Loi Labbé sont entrés en vigueur. Cette loi prévoit, dans l'ensemble des espaces publics, l'interdiction par l'Etat de l'usage de certains produits phytosanitaires, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les 2<sup>nd</sup>s textes de la Loi Labbé seront applicables et la vente de produits phytosanitaires sera interdite aux particuliers.

#### Une préoccupation locale

La commune de Chartres de Bretagne n'a pas attendu l'application de la loi pour modifier ses pratiques. La préservation de la qualité de l'eau, notamment celle contenue dans la nappe phréatique présente sous presque tout le territoire de la commune est depuis très longtemps une préoccupation majeure.

Depuis 2004, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé dans l'entretien de l'espace public par les agents des services communaux. L'entretien passe désormais par des techniques innovantes respectueuses de notre environnement : "Cette volonté de ne plus utiliser de produits chimiques s'inscrit plus globalement dans une politique de développement durable et de transition écologique engagée ans les années 90.

Nous sommes conscients que les allées et les trottoirs sont beaucoup plus enherbés qu'il y a une trentaine d'années, mais la santé et la préservation de la nature doivent être prioritaires. Enfin, dans ce domaine, chacun a un rôle à jouer et notamment dans l'entretien de l'espace public. Si chacun entretenait devant chez lui, (trottoirs, bordures, caniveaux) ce serait moins de travaux pour nos agents communaux et cela faciliterait une meilleure appropriation de nos espaces communs", souligne David Le Borgne, adjoint chargé des travaux et de l'environnement.



#### Pas de produits chimiques dans nos jardins

L'action de tous les habitants est aussi déterminante dans la qualité des sols et de l'eau. Aucun traitement chimique n'est anodin, même appliqué en faible quantité. Rappelons que sur le territoire de Chartres de Bretagne, par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013, il est interdit d'utiliser les désherbants chimiques et autres produits phytosanitaires dans les jardins. L'interdiction s'applique également aux produits biocides utilisés pour le nettoyage des façades et toitures. Pour la biodiversité, la protection de l'eau, de notre environnement et notre santé, il est devenu indispensable d'adopter des pratiques sans pesticides.

## Nouveaux habitants

### Bienvenue au rucher municipal



Il y a quelques semaines, 4 ruches ont été installées : 2 sur le toit terrasse du Pôle Sud visibles depuis la Médiathèque et 2 aux serres municipales. Les essaims d'abeilles locales ont été offerts par un Chartrain passionné. Les ruches seront entretenues par Mokrane Babour, adjoint, aidé de Chartrains volontaires et épaulé par les professionnels du service des espaces verts. Afin de valoriser cette initiative (entretien des ruches, animations...) une association verra le jour à la rentrée.

Pour rejoindre l'association, contactez M. Babour au 06 68 63 77 37 ou laissez vos coordonnées en Mairie.

## C'est l'été... Compostez !

#### Le secret d'un compost réussi ?

Remuer régulièrement pour l'aérer, et veiller à équilibrer les dépôts entre les déchets secs et humides. Des petits gestes simples, qui vous permettront de réduire vos déchets tout en créant un engrangement 100% écolo et très efficace pour votre jardin. Vous pouvez composter seul ou partager un composteur collectif, par exemple si vous habitez en immeuble. Dans les deux cas, Rennes Métropole met à votre disposition le matériel nécessaire. Alors n'attendez plus, profitez de l'été pour vous mettre à composter !

Procurez-vous un composteur individuel gratuit auprès de Rennes Métropole : <http://saas.symetri.fr/bookyt/RM/> ou n° vert : 0 800 01 14 31

Pour vous procurer un composteur collectif à partager, faites-vous aider par "Vert le Jardin" : 35@vertlejardin.fr ou 02 99 30 41 42.

+ d'informations :  
<http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/dechets-propree/compostage-broyage-paillage/>

# Festival J'agis pour ma Planète

## Aujourd'hui pour demain

Réduire et valoriser ses déchets, produire de l'énergie, consommer local... à notre échelle, quelles que soient nos conditions de vie, chacun peut contribuer à agir au quotidien pour la planète. Dans le but de fédérer le plus grand nombre autour de la transition écologique, la ville de Chartres de Bretagne organise le 1<sup>er</sup> festival "J'agis pour ma planète" les 28 et 29 septembre prochains au Pôle Sud, au Cinéma Espérance et à la Halle de La Conterie. Films, débats, conférences, animations, ateliers pédagogiques, stands thématiques et associatifs, expositions, spectacles... la programmation de l'événement s'affine au fil des semaines.

### En avant-première, Découvrez deux rendez-vous du festival...

#### André Goudin, praticien de la terre

Paysan novateur et créateur, André Goudin intervient pour la restauration de l'équilibre naturel du sol et des végétaux sous forme d'expertise, d'accompagnement, de formation avec des actions simples et économiques. A l'occasion du Festival à Chartres de Bretagne, il présentera "la renaissance du lupin", un trésor agroalimentaire occulté mais pas méconnu. Les graines de lupin sont issues d'une plante fourragère cultivée depuis des millénaires. Le lupin fut la ressource légendaire en protéines pour des civilisations qui nous ont précédé : la Grèce, l'Egypte, Rome et l'Amérique pré-colombienne.

Pendant longtemps réservé à l'alimentation animale, riche en protéines et en minéraux, il recèle de multiples bienfaits pour notre santé. Respectueux de l'environnement, le lupin se développe sans aucun apport d'engrais, allant même jusqu'à produire les matières fertilisantes pour la culture suivante. Cette culture est autonome en apports azotés, qu'il fixe en respirant. Il en est de même pour les nutriments dont le

phosphore qu'il va chercher dans les sols les plus pauvres. Cette plante "magique" a pratiquement disparu des territoires. André Goudin représentera la Start-up Lupin portée pour le moment par Intelligence Verte. Il s'engage à sonner le réveil du lupin et nous présentera ses vertus.

#### Jean-Marie Ollivier et Nestor présentent le Bistromatik

Pendant 15 ans, Nestor, un bras articulé jaune vif d'1,5 tonne, a collé des pare-brise sur des voitures, jour et nuit, sur une chaîne de fabrication automobile à l'usine de la Janais à Chartres de Bretagne. Aujourd'hui, Nestor fait le "show" dans le Bistromatik, un bar un peu spécial ! "Depuis l'enfance, je démonte, je bricole, je bidouille, je remonte des machines et j'utilise des pièces de récupération ; parce qu'on peut en faire des merveilles. Je travaille aujourd'hui dans l'industrie mais j'ai toujours cette passion pour les robots qui me semblent danser sur les chaînes de production" raconte Jean-Marie Ollivier, concepteur du Bistromatik.



© Philippe Ollivier

**J'agis pour ma planète**  
28 et 29 sept. 2018  
CHARTRES DE BRETAGNE

+ d'infos : Paulette Connan  
Centre Culturel Pôle Sud  
au 02 99 77 13 20 ou  
polesud@ville-chartresdebreTAGNE.fr

Vendredi 8 juin, une grande journée au Parc de Loisirs donne le "La" du Fleurissement 2018. Le thème "La fleur, entre poésies et chansons" a inspiré les enfants et l'ensemble des Chartrains... Retrouvez au fil de la ville les réalisations de tous les acteurs du Fleurissement et plus de photos sur le site internet de la commune [www.ville-chartresdebreTAGNE.fr](http://www.ville-chartresdebreTAGNE.fr)



# zoom sur l'APA

## Mieux vieillir à domicile

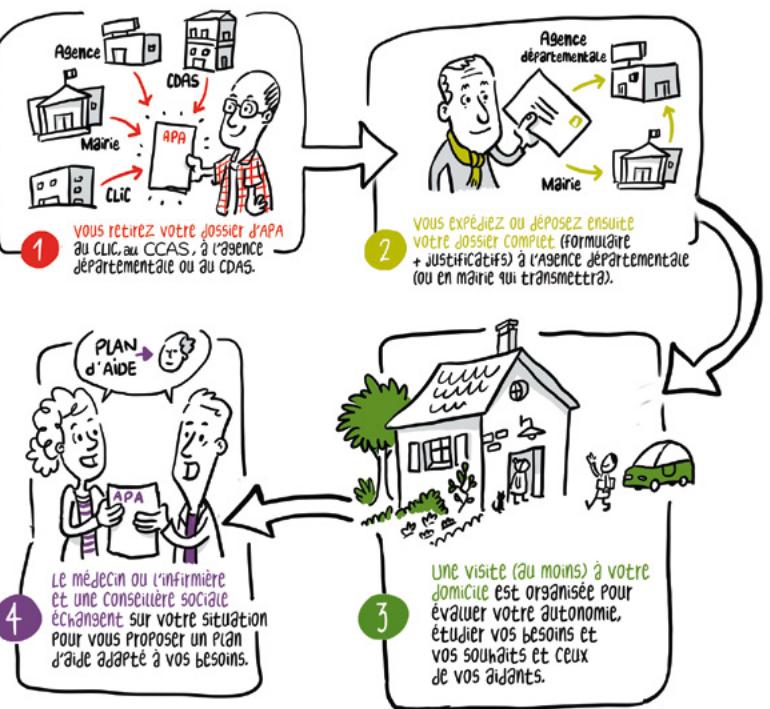
Lorsqu'on vieillit, pour pouvoir rester autonome et continuer à vivre dans son cadre de vie habituel, il est parfois nécessaire de réaménager son logement, de prévoir des aides à domicile ou encore du portage de repas... Les services du Conseil départemental peuvent mettre en place un accompagnement personnalisé ainsi que des allocations spécifiques. Suivez le guide...

**R**ester à domicile, le plus long-temps possible dans de bonnes conditions physiques et psychologiques permet souvent aux personnes âgées de vivre plus longtemps. Pour accompagner ce maintien à domicile, vous pouvez peut-être bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie : "L'APA est un dispositif national mis en place par le Département. Il

#### en + L'APA pour quoi ?

Une aide à domicile est-elle nécessaire pour les tâches ménagères, pour la préparation des repas ou encore pour les soins d'hygiène ? Un portage de repas à domicile est-il pertinent ? Le logement reste-t-il adapté au degré d'autonomie ? Faut-il prévoir des aménagements tels que des barres d'appui... ? Est-il intéressant de mettre en place la téléassistance ? Comment mieux soutenir les aidants ? Faut-il envisager un accueil temporaire en établissement (EHPAD), à la journée ou avec hébergement ?

. Les demandes sont à effectuer auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS), ou du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC). Une fois complétées, elles sont transmises aux services départementaux.  
. CCAS : Centre Jean Jaurès - 1 rue Madame de Janzé - Tél : 02.99.77.63.53 - Courriel : [direction@ccaschartres35.fr](mailto:direction@ccaschartres35.fr)  
. CLIC Alliages (antenne locale de la MDPH). Tél. 02 99 77 35 13 - [www.clic-alliages.fr](http://www.clic-alliages.fr)



Infographie : Nicolas CARUSO pour le Département d'Ille-et-Vilaine

ressources mensuelles, le bénéficiaire acquitte une participation proportionnelle à ses ressources". Une actualisation des ressources est demandée chaque année par le Département. Ce dernier vérifie la bonne utilisation des sommes en demandant des justificatifs des dépenses (factures...). L'APA n'est pas récupérable sur succession à son décès. Aujourd'hui, plus de 9 000 personnes âgées bretiliennes bénéficient de l'APA.

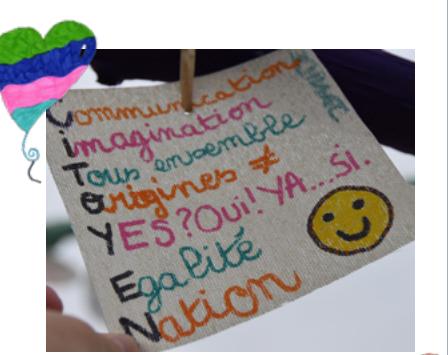
# JOURNÉE CITOYENNE

## Du lien et des actions

Le samedi 9 juin dernier, les orages ont épargné la commune le temps de la matinée pour que chacun puisse profiter des ateliers mis en place par le collectif d'organisation de la seconde Journée citoyenne. Avec l'appui de la ville, les bénévoles qui préparaient activement cette journée depuis presque 1 an, ont invité les Chartreux à planter des fleurs, à s'exprimer sur la citoyenneté, à composer deux œuvres éphémères collectives, à découvrir leur commune à travers une balade contée et à aménager le square Newcastle West. L'intergénération et la convivialité autour du "faire ensemble" étaient au cœur de cette "journée".

La dynamique est lancée et le collectif d'habitants ne demande qu'à s'étoffer pour construire les actions citoyennes à mener en 2019 et au-delà !

N'hésitez pas à envoyer un message à [journeecitoyennecdb@gmail.com](mailto:journeecitoyennecdb@gmail.com)



## des espaces de dialogue pour prévenir les conduites à risques

L'association chartraine Hesperis, composée d'une dizaine de bénévoles spécialisés dans les domaines de la prévention et de la réduction des risques, mène des actions en allant à la rencontre des publics jeunes pour parler santé, sexualité, prises de risques, plaisirs, addictions, bien-être...



Festival... Concerts...  
des échanges informels pour la prévention par la dialogue.



**C**réée en 2017 à Chartres de Bretagne par une équipe de professionnels/bénévoles de la santé publique (infirmiers, chargés de prévention, travailleurs sociaux...) Hesperis intervient dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques au plus près du public, sur les lieux de fêtes de taille moyenne (de 200 à 6000 personnes), dans la rue, en partenariat avec des lycées, des MJC...

"*Nos actions en milieu festif consistent à assurer une présence bienveillante et sans jugement pour les publics, à fournir des outils de prévention (éthylo-tests, préservatifs...) et de la documentation adaptée sur les prises de risques liées aux produits psychoactifs (alcool, cannabis...), à la sexualité, au bien-être/mal-être.... Nous travaillons*

*autour d'espaces de prévention que nous animons mais aussi en déambulation, dans une démarche d'aller vers les publics" explique Mathieu Daviau, le président. L'association interviendra par exemple, lors des soirs d'été, organisés par la ville à la Halle des Sports entre le 9 juillet et le 31 août.*

### N'essayons pas de convaincre, contentons-nous de faire réfléchir

Les bénévoles engagent un dialogue avec le public à la fois sur la prévention et la réduction des risques sur le court terme (la soirée, la nuit, la gestion des consommations, la gestion du retour...) mais aussi un échange sur les consommations de produits ou les conduites à

risques sur le long terme (abus, prises de risques répétitives, addictions...) : "Loin des discours moralisateurs, nos actions se veulent concrètes et centrées sur les personnes ou les groupes qui viennent à notre rencontre. Nous partons du principe que les personnes rencontrées sont libres de faire leurs propres choix", complète le Président.

En complément et pour aller plus loin dans la proximité avec le public, l'association accompagne et forme des bénévoles, des professionnels et les jeunes eux-mêmes dans la conception et la réalisation de leurs actions de prévention et de réduction des risques.

Association Hespérus, contact : [contact@hesperis.fr](mailto:contact@hesperis.fr). Site : [hesperis.fr](http://hesperis.fr)



Au milieu des plantations, devant la Mairie, le totem de l'imagination de la journée citoyenne a su éveiller l'inspiration, souvent poétique de nombreux Chartreux.



En famille ou entre amis, les Chartreux ont contribué au fleurissement de la Commune ■ D'autres ont découvert le patrimoine au fil d'une balade contée ■ Photo de famille devant la fresque éphémère de Georges Brassens.

## écodasso

### qi-gong

Profitez de l'été pour vous recharger en énergie ! Pour découvrir ou pour continuer la pratique du Qi Gong, l'association Espérance Qi-Gong organise des séances en plein air au Parc de Loisirs à 19h30 les 23 et 26 juillet et les 16, 20, 23, 27 et 30 août.

Sans inscription  
Tarif : 7 € le cours ;  
19 € les 3 ; 32 € les 5 séances.  
Tenue souple type gymnastique.  
Contact : Béatrice Ariaux  
[bariaux@gmail.com](mailto:bariaux@gmail.com) ou  
06 15 39 55 23.

### Fête nationale

Comme chaque année le comité des fêtes vous donne rendez-vous le samedi 14 juillet pour le bal suivi du feu d'artifice.

Place de la Liberté  
devant la Mairie à partir de 21h

### À venir en septembre

. Forum des Associations suivi de la cérémonie du Mérite associatif

Samedi 8, de 13h30 à 17h30

. 35<sup>e</sup> Journées du patrimoine

Samedi 15 et dimanche 16

. 45<sup>e</sup> Fouées Chartreuses

Dimanche 16 septembre, organisées par l'Espérance Athlétisme au Parc de Loisirs.

. La Fête des Jumelages accueille une délégation de Roumanie.

Samedi 22

. Tout Chartres à vélo

Samedi 22 et dimanche 23

. Festival J'agis pour ma Planète

Vendredi 28 et samedi 29

## Pétanque au Féminin Le plaisir de la compétition

Fort de ses 146 adhérents, le club des boulistes chartreux : l'*ABC Pétanque*, peut également s'enorgueilir d'avoir composé une équipe exclusivement féminine engagée en compétition. Claudie, Florence, Isabelle, Nelly, Marie-Christine et Michelle et leur coach Jean-Claude, sont motivés pour remporter le championnat départemental des clubs féminins de 2<sup>e</sup> division. Rencontre...



L'équipe féminine et son coach.

Isabelle, Nelly, Marie-Christine et Michelle s'entraînent au "tête à tête", à la doublette, la triplète et au tir de précision tous les mercredis et le week-end : "L'objectif est d'allier la convivialité et l'entraînement : on est un groupe de copines, on s'amuse mais on vient surtout pour gagner ! C'est un sport à part entière qui nécessite beaucoup d'entraînement, de concentration", souligne Nelly.

La pétanque rassemble les générations ; l'association est d'ailleurs titulaire du label école de pétanque par la Fédération française de pétanque et jeu provençal : "C'est mon fils qui m'a amenée à la pétanque. A force de le regarder et de l'encourager, j'ai eu envie d'essayer", remarque Marie-Christine. "Chez nous, la pétanque est une passion familiale. Ça permet d'éva-

uer le stress, d'oublier tous les soucis quand on est concentré sur le jeu", complète Isabelle !

Le succès intergénérationnel et mixte de ce sport, qui connaît un succès incontestable au niveau local, mérite sans doute un petit détour par le boulodrome de la Marionnaise où vous pourrez rencontrer l'équipe féminine de l'*ABC* : "Mesdames, venez découvrir la pétanque avec nous, notre objectif est de jouer les Jeux Olympiques de Paris 2024..." Pari tenu !

**ABC Pétanque**  
Président : Gérard Pignon  
Tél. 06 07 55 52 98  
10, rue du Poitou  
Courriel : [ge-pi@orange.fr](mailto:ge-pi@orange.fr)

# BIBLIOTHÈQUE DE RUE

## Les bénévoles se livrent

La bibliothèque de rue a vu le jour au printemps 2017 au centre-ville à Chartres de Bretagne, devant l'entrée de la Mairie. Depuis, les Chartrains se sont approprié "l'Abri des mots" et son principe.



■ Le 9 juin dernier, à l'occasion de la journée citoyenne, les bénévoles de la bibliothèque de rue ont installé le panneau "l'Abri des mots".

Emprunter, échanger et donner des livres, c'est faire circuler les histoires qui nous ont emportés, partager de la culture et de l'imaginaire. Une bibliothèque de rue c'est tout simplement un rayonnage situé sur l'espace public, accessible sans abonnement, ni inscription. C'est gratuit, direct, sans intermédiaire. Chacun peut y déposer ou prendre un livre, sans contrepartie.

Chaque samedi matin, dans un local dédié à la Ferme des Peupliers, des bénévoles récupèrent des romans, polars, albums ou bandes-dessinées

pour leur offrir une seconde vie : "Les livres proviennent principalement de donateurs particuliers. Après un tri, nous posons une gommette de couleur selon le thème puis les estampillons avec un tampon "Ne m'achetez pas, ne me vendez pas, je suis de la bibliothèque de rue", pour éviter la revente", explique Aline, bénévole.

Dans l'Abri des Mots, on trouve des romans policiers, des albums pour enfants, des livres de cuisine, du théâtre, des classiques de la littérature... "Si vous cherchez un titre en particulier pour le programme du

Vous pouvez déposer vos livres et rencontrer les bénévoles tous les samedis matin de 10h à 12h à la Ferme des Peupliers. + d'infos au 02 99 77 13 26

## Rencontrons-nous ! Nouveau : un parcours culturel

Pour sa nouvelle saison 2018-2019, le Pôle Sud vous ouvre grand ses portes et vous invite à un "parcours culturel" en 6 rendez-vous de septembre 2018 à avril 2019. A travers des rencontres et des ateliers d'initiation, il propose à tous les Chartrains de découvrir diverses disciplines en compagnie des artistes accueillis au Pôle Sud. Danse, musique, ou photographie, tous les ateliers sont gratuits et ne nécessitent aucun pré-requis. De plus, participer à un atelier lié à un spectacle vous donne droit au tarif préférentiel le soir du spectacle. En famille, entre amis, ou seul, n'hésitez plus et rencontrons-nous !



Gratuit sur inscriptions auprès d'Agnès Clément action.culturelle@ville-chartresdebretagne.fr ou 02 99 77 13 26.

## cet été

### ■ Mairie

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Mardi de 9h à 12h30. Les permanences du samedi sont suspendues du 14 juillet au 1<sup>er</sup> septembre inclus. Reprise le samedi 8 septembre de 10h à 12h.

### ■ PAE

Fermé les mercredis 18 et 25 juillet, les vendredis 3 août et 17 août et les lundis 6, 13 et 20 août.

### ■ Pôle SUD

Fermé le samedi pendant les mois de juillet et août. Horaires d'ouverture : mardi 14h à 18h30. Mercredi 10h à 12h30 et 14h à 18h30. Vendredi 14h à 18h30.

La médiathèque est fermée du mardi 31 juillet au jeudi 16 août inclus.

L'accueil billetterie : fermé du mardi 17 juillet au vendredi 17 août inclus.

Carré d'art : ouvert jusqu'au 13 juillet inclus aux heures d'ouverture du Pôle Sud.

### ■ Multi-accueil Tintinnabulle

Fermeture du 30 juillet au 20 août

### ■ Piscine de la conterie

Ouverte du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 19h30. Mardi de 10h à 21h30. Samedi de 10h à 18h30 et dimanche de 9h à 18h30.

Les 14 juillet et 15 août de 9h à 18h30.

Le 30 août, sortie des bassins à 19h.

### ■ Fédération ESPÉRANCE

Ouverte du 2 juillet au 4 août : lundi : 13h - 17h ; mardi au vendredi : 09h - 12h et 13h - 17h. Pas d'ouverture le samedi.

Fermeture du lundi 6 août au samedi 25 août inclus

À partir du 27 août : réouverture aux horaires habituels

### ■ STADE rémy BERRANGER

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Fermé le week-end et les jours fériés du 6 juillet au 29 juillet

Service Sports/Vie associative joignable uniquement par téléphone (06 74 79 19 84) du 30 juillet au 26 août. Le stade sera fermé durant cette période.

# Les spectacles 2018-2019

## Une saison haute en couleurs

La programmation culturelle 2017/2018 a fait vibrer le territoire chartrain et bien au-delà. La nouvelle saison, concoctée par l'équipe du centre culturel Pôle Sud, lui emboîte le pas à partir du 29 septembre. Des couleurs musicales de pays lointains ou du "bleu" d'à côté, du burlesque, du cirque poétique, de la danse, du théâtre décalé... les artistes s'installent à Chartres de Bretagne pour la saison 2018/2019.  
Levens le voile...



■ Sandra Nkaké, le 1<sup>er</sup> mars.

Le Pôle Sud prépare une saison très colorée, un peu déjantée (on peut le dire !) et surtout éclectique. Loin de bouleverser les habitudes du public de ce lieu culturel reconnu pour sa programmation chanson et musique du monde, Marine Thébault, nouvelle programmatrice a juste saupoudré sa touche personnelle et peut-être aussi... son grain de folie : "Quand je découvre un spectacle, j'aime être surprise, charmée. J'ai envie de partager mes coups de cœur et d'offrir de belles émotions au public", confie-t-elle.

La nouvelle saison artistique démarre le 29 septembre à l'occasion du Festival *J'agis pour ma planète* (voir page 6). Fidèle à sa tradition d'accompagnement d'artistes émergents, le centre culturel chartrain fait la part belle aux créations et résidences de travail. L'équipe du Pôle Sud, toujours épaulée par des bénévoles actifs, accueille les spectateurs toujours chaleureusement et multiplie les actions culturelles auprès de différents publics. En 2018-2019, le Pôle Sud propose des musiques chaudes, festives et métissées, mêlant à la fois soul, reggae, funk et musiques

noires américaines. Artistes locaux ou internationaux vous feront vivre des expériences inédites, à la recherche de leurs racines et inspirations mondiales. Venez découvrir l'histoire de *Carmen Maria Vega*, profiter de la voix envoûtante de *Sandra Nkaké* ou encore danser sur la funk de *Cut the Alligator*, en résidence en janvier.

La saison est également l'occasion d'expérimenter des spectacles inattendus et insolites, à la croisée des arts : "Mon coup de cœur c'est un spectacle de 30 min, un hybride entre la danse

et le cirque, à partager en famille en mars. La Cie *Non Nova* nous invite sur le plateau pour un moment de cocooning féerique. C'est magnifique ... mais impossible à décrire ! Il faut le vivre..." complète Marine, enthousiaste.

Cette saison est une invitation à découvrir des artistes inattendus et hauts en couleurs. Laissez-vous croquer par la légende japonaise de la *Sonata Miho*, profitez de l'énergie communicative de *Gabriel Saglio et les Vieilles Pies*, suspendez le temps avec les jongleries burlesques de la Cie *Sans gravité* ou revivez l'Histoire avec des pierres de sucre et la Cie *Les Maladroits*. "Bien entendu, nous confortons les partenariats existants avec le Grand Soufflet, Mythos ou Marmaille. Nous aurons également le plaisir d'accueillir la nouvelle création d'*Océane*, la compagnie de danse contemporaine de Chartres", ajoute Marine.

Les choix retenus témoignent d'une capacité à nous surprendre, nous étonner, hors des préjugés, toujours dans la recherche d'une cohérence artistique vers tous les publics. Cirque, danse, cinéma, musique, le spectacle sera émouvant, étonnant, détonnant, entraînant, bref : vivant !



■ Stoïk, le 14 décembre.



■ Danilo Motoni, Soam T, le 18 octobre.



■ Cie Non Nova, le 29 mars.

## en +

### ■ Carte "Coup double" !

Devenez adhérent à Pôle Sud et à l'Espace Beausoleil et bénéficiez d'une réduction de 10 € sur les tarifs A, B, C ; de 7 € sur le tarif D et de 4 € sur le tarif E en association avec l'Espace Beausoleil de Pont-Péan, valable sur l'ensemble des 2 salles toute la saison culturelle 2018-2019.

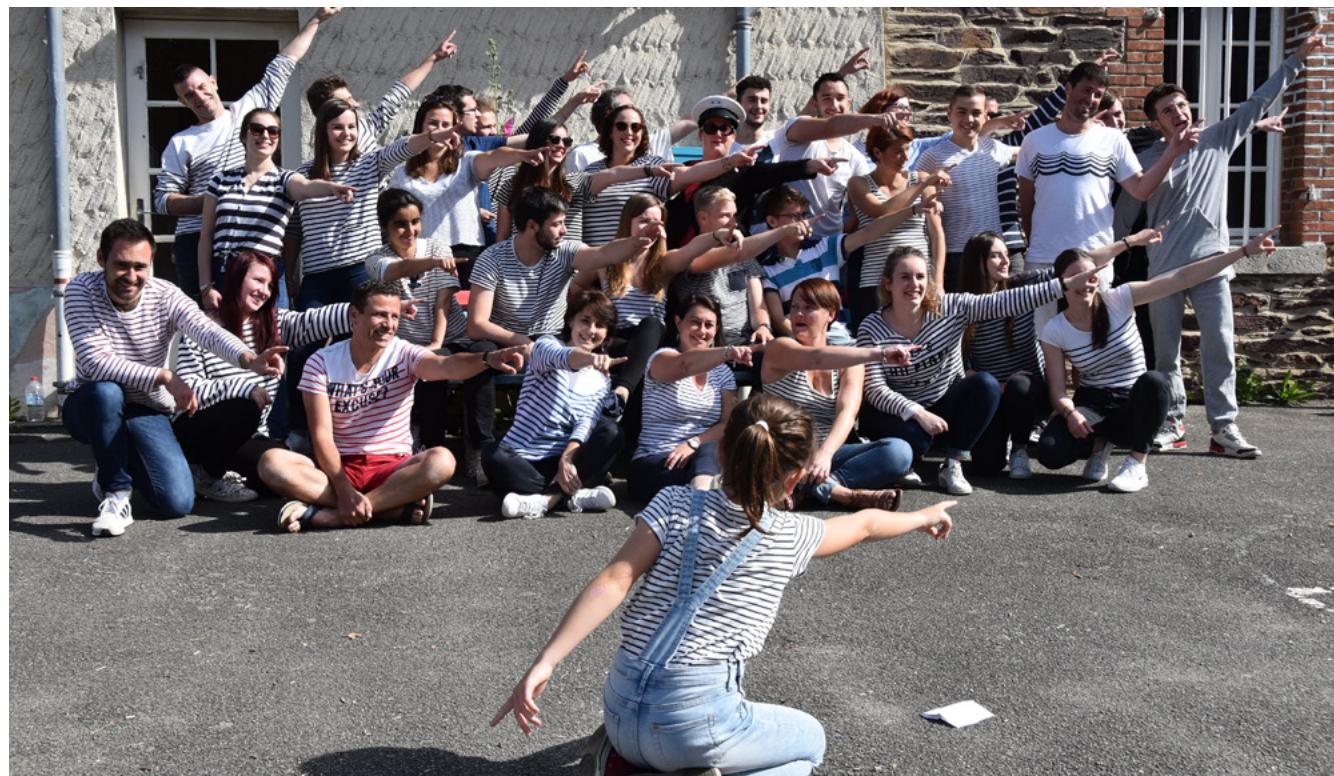
Si vous ne pouvez vraiment pas attendre... Consultez la plaquette dès le 16 juillet sur [www.ville-chartresdebretagne.fr](http://www.ville-chartresdebretagne.fr)



# à BORD moussaillons !

L'équipage est sur le pont

Grands jeux, poney, veillées, catamaran, randonnées, créations manuelles, sports... la croisière estivale imaginée par les équipes du service enfance-jeunesse-sports de la ville de Chartres de Bretagne vient de débuter. Une trentaine d'animatrices et animateurs va accompagner la traversée des Chartrains dès 3 ans.



## Fin D'année artistique pour les élèves de l'Auditoire...

### ■ À la manière de

Les élèves de CE2 de l'Ecole de l'Auditoire ont visité le musée-jardin Manoli. Après la découverte des œuvres du célèbre sculpteur français, les élèves se sont essayés au modelage de l'argile. A la manière de l'artiste, ils ont façonné des chouettes et des moutons et construit des mobiles : "Nous avons aussi réalisé le portrait de Manoli en mosaïque", complète Louise, 9 ans. Les oeuvres ont été présentées aux familles fin juin.



### ■ On se fait un film ?

Le cinéma d'animation n'a plus aucun secret pour les élèves de CP de l'Auditoire. Imaginer un scénario, construire les décors, filmer avec la technique du "stop-motion", enregistrer les voix et les bruitages... toutes les étapes de la réalisation ont été assurées par les enfants qui sont aussi fiers, que leurs

enseignants, de leur film. Grâce à la participation précieuse d'un papa de l'école et l'aide financière de la Mairie, l'histoire du "Lapin qui n'aimait plus les carottes" ira peut-être un jour à Cannes ! En attendant, vous pouvez le visionner sur le site de l'Ecole de l'Auditoire.

## Travaux dans les écoles

■ La réhabilitation du groupe scolaire de l'Auditoire prévoit une rénovation ainsi qu'une réorganisation fonctionnelle de chacun des trois bâtiments. L'objectif est d'harmoniser les conditions de confort entre les bâtiments. Les travaux débuteront en janvier 2019 pour une durée d'un an. Leur phasage a été particulièrement étudié pour perturber le moins possible le fonctionnement de l'école.

■ A l'Ecole Brocéliande, les travaux seront achevés à la rentrée 2018. L'extension, d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup>, assure la jonction entre l'école maternelle existante et le restaurant scolaire. Ce nouvel espace comprend 1 hall, 2 salles de classe, 1 atelier partagé, 2 salles de propreté, 1 salle de repos, 1 salle à manger, 1 salle de réunion, 1 sanitaire, 1 local ménage. Un nouveau préau est aussi créé. Les travaux comptent aussi le réaménagement d'une partie des bâtiments existants notamment la création d'un coin lave-main et d'un nouveau bloc sanitaire. De plus, les travaux comptent une extension et une sécurisation du parking.